Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-212202667-20260630-DB_260630_10-DE

KÊR · VILLE DE
Rostrenen

Délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2026

Nombre de Conseiller·ères en exercice : 23
Présent·es : 22
Votant·es : 23
Procurations : 1

Convocation du Conseil Municipal en date du : 25/06/2026

Affichage en date du : 25/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le trente juin,

Le Conseil municipal de la commune de Rostrenen, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Guillaume ROBIC, Maire.

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les membres du Conseil Municipal en exercice sont présents, à l'exception de Delphine DUMAS ayant donné procuration à Véronique LORIOT LE GUILLOU.

Secrétaire de séance : Gwendal LE COZ

DB_260630-10 Motion des parents d'élèves et du Conseil d'école de l'école publique

Rapporteure : Marie SIEZA

Il a été soumis en séance du Conseil municipal une motion proposée par les parents d'élèves et le Conseil d'école de l'École publique.

Les représentant·es élu·es de l'École demandent à l'Inspecteur de l'éducation nationale l'affectation d'un·e enseignant·e surnuméraire à la rentrée 2026.

Ayant entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **De soutenir la demande des représentant·es élu·es de l'École publique, adressée à l'Inspecteur de l'éducation nationale, sollicitant l'affectation d'un·e enseignant·e surnuméraire à la rentrée 2026 (demande annexée).**

Pour extrait conforme,
Le 01/07/2026

Secrétaire de séance
Gwendal LE COZ

Le Maire,
Guillaume ROBIC

Mairie de ROSTRENEN
COTES D'ARMOR